

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 05 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de St Germain Laxis, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de Monsieur DELPORTE Willy.

Présents : M. DELPORTE Willy, Mme PUEL Catherine, M. GUENOT Nicolas, M. SONTRE Didier, Mme ADAMSKI Marie-France, M. BLANCHE Alain, M. CARDENNE Yves, Mme JACOB Rolande, Mme PRIMARD Clarisse.

Absents excusés : M. COUPEY Mathieu (pouvoir à M. DELPORTE hors compte administratif), Mme GUSTAN Jocelyne (pouvoir à Mme PUEL), M. JACQUELOT Claude (pouvoir à M. CARDENNE), Mme PRZYSIECKI Valérie (pouvoir à Mme JACOB), Mme PILLARD Nadia.

Absent : M. BEN LOULOU David

Secrétaire de séance : Mme PUEL a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 9

Nombre de votants : 13

0 . APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 1er FÉVRIER 2024

Le procès-verbal du 1er Février 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Vu le budget primitif 2023 adopté par délibération n° 2023-12 du 30 mars 2023 ;

Vu les décisions modificatives n° 1 et n° 2 du 21.09.2023 et n° 3 du 11.12.2023 ;

Vu le compte de gestion 2023 mis à disposition ;

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2023 les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif ;

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Déclare que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2023 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approuve le compte de gestion de l'exercice 2023

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - Nombre de votants 11

M. DELPORTE maire quitte la salle et ne prend pas part au vote, Mme JACOB prend la présidence de la séance.

Vu le budget primitif 2023 adopté par délibération n° 2023-12 du 30 mars 2023 ;

Vu les décisions modificatives n° 1 et n° 2 du 21.09.2023 et n° 3 du 11.12.2023 ;

Vu le compte administratif 2023 mis à disposition :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. DELPORTE maire en exercice, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré et les décisions modificatives

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer selon le tableau suivant :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Résultat de clôture 2022	256 068.10 €	- 95 902.35 €	160 165.75 €
Part affecté à l'investissement	160 482.63 €		160 482.63 €
RECETTES 2023	556 840.54 €	349 911.71 €	906 752.25 €
DÉPENSES 2023	425 605.91 €	231 675.32 €	657 281.23 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	131 234.63 €	118 236.39 €	249 471.02 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2023	226 820.10 €	22 334.04 €	249 154.14 €

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Approuve le compte administratif de l'exercice 2023.

3. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023

Conformément au principe budgétaire d'antériorité, il convient de prendre en compte le résultat de l'année 2023 afin de le transcrire sur le budget de l'exercice 2024. Cette reprise s'effectue par le moyen de l'affectation : il s'agit d'utiliser le solde positif de fonctionnement afin, au minimum, de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

La présente délibération vise à statuer sur l'utilisation du résultat.

Vu le compte administratif 2023 adopté ce jour par délibération ;

Constatant que le compte administratif 2023 présente un excédent de fonctionnement de 226 820,10 € ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement à affecter : 226 820.10 €

Solde d'exécution d'investissement + 22 334.04 €

Besoin de financement : 0 €

Affectation au 1068 : 144 424.10 € recettes d'investissement

Report en fonctionnement au R002 : 82 396.00 € recettes de fonctionnement

4. VOTE DES TAUX 2024 DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

M. Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réforme fiscales.

Après consultation préalable de la commission des finances qui opte pour une augmentation des taux de 2% , Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux de 2 %.

PC M le **Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de fixer les taux d'imposition communaux pour l'année 2024, comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	31.32 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	47.42 %
Taxe habitation :	8,85 %

5. VOTE DES SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS

Sur propositions de Monsieur le Maire, le **Conseil Municipal**, **Décide** l'attribution des subventions 2024 de la façon suivante :

ASSOCIATIONS	Montant €	Modalités de vote Les membres des bureaux et conseils d'administration ne peuvent voter
ASSAD RM	4045	Ne peuvent voter : Mme Jacob, Mme Adamski Vote 11 pour
Croix Rouge	300	Vote à l'unanimité
École Multisports MOISENAY	200	A l'unanimité
Enfance Eveil	3 600	A l'unanimité
Familles Rurales Voisenon	300	A l'unanimité
Foyer Rural Ambiance	2 500	Ne peuvent voter M. Delporte, Mme Jacob, M. Cardenne Vote 10 pour
Association Sportive Football Bombon	150	A l'unanimité
Jeunes Sapeurs Pompiers Melun	200	A l'unanimité
Protection Civile	200	A l'unanimité
Prévention Routière	200	A l'unanimité
Rivage	700	Ne peuvent voter : Mme Jacob, Mme Adamski Vote 11 pour
Restaurants du Coeur	300	A l'unanimité
Société Protectrice des Animaux	250	A l'unanimité
Sports et loisirs Policiers MVS	200	A l'unanimité
TOTAL	13 145	

6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés : **VOTE** le Budget Primitif 2024 qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement Dépenses	616 621,00 €	Section de Fonctionnement Recettes	616 621,00 €
011 Charges à caractère général	178 780,48 €	002 Résultat reporté	82 396,00 €
012 Charges de personnel	154 350,00 €	70 Produits des services	1 239,00 €
014 Atténuation de produits	3 700,00 €	73 Impôts et taxes	451 233,00 €
65 Autres charges gestion courante	179 605,00 €	74 Dotations et participations	63 953,00 €
66 Charges financières	5 119,52 €	75 Autres produits gestion courante	17 800,00 €
68 Dotation aux amortissements	15 867,02 €		
023 Virement à la section d'investissement	79 198,98 €		
	148 890,91 €		
Section d'Investissement Dépenses	466 824,14 €	Section d'Investissement Recettes	466 824,14 €
1641 Remboursement d'emprunt	42 052,50 €	002 Résultat reporté	22 334,04 €
20 Immobilisations incorporelles	13 500,00 €	10 Dotation fonds divers et réserves	199 424,10 €
21 Immobilisations corporelles	58 600,00 €	16 Emprunt	150 000,00 €
23 Travaux	352 671,64 €	021 Virement de la section de fonctionnement	79 198,98 €
		040 Opérations d'ordre	15 867,02 €

7. SOUSCRIPTION D'UN PRÊT MOYEN TERME AU CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE BRIE PICARDIE

Dans le cadre des travaux de réfection de la rue de Prunelay, de la rue de la Folie et du Chemin de Praslin, Monsieur le Maire rappelle que ce projet s'élève à la somme de 599 115 € ttc subventionné sur le montant ht de la part du Conseil Régional d'un montant de 199 705,20 € et de la part du Conseil Départemental d'un montant de 149 778,90 €.

Il rappelle que des avances sont demandées par la Société Publique Melun Val de Seine Aménagement (SPL MVSA) mandataire, qui assure la mission de maître d'ouvrage délégué. Le paiement d'avances d'un montant de 52 000 € a été acquitté en 2022, et de 6 000 € en 2023.

La réalisation et le financement des travaux sont programmés de la façon suivante :

- Montant prévisionnel voté au budget 2024 : 285 000 € ttc pour la création de trottoirs rue de Prunelay et rue de la Folie
- Montant prévisionnel pour l'année 2025 : 256 115 € ttc pour la réfection de la voirie rue de Prunelay rue de la Folie Chemin de Praslin.

M. Le Maire propose de demander au CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE BRIE PICARDIE, l'attribution de 2 prêts destinés au financement de cet investissement. Pour l'année 2024 un premier prêt moyen terme qui permettra le financement des avances de travaux et le reste à charge après déduction des subventions. Pour l'année 2025 un second prêt qui permettra le préfinancement du solde des subventions et de la TVA inhérentes au projet.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et après échange de vues, à l'unanimité des membres présents et représentés, **approuve** le financement du projet qui lui est présenté.

Prêt Moyen Terme

- Montant : 150 000 Euros
- Durée : 10 ans
- Taux fixe : 3,67 %
- débloccage : sous 1 mois
- Périodicité : trimestrielle
- Amortissement : échéances constantes
- Frais de dossier : 150 €

La Commune de SAINT-GERMAIN-LAXIS s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire les sommes nécessaires au remboursement des échéances en dépenses obligatoires à son budget et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

La Commune de SAINT-GERMAIN-LAXIS s'engage en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Le Conseil Municipal confère toutes délégations utiles à Monsieur le Maire à la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

8. Aides jeunes majeurs

M. le Maire expose que le conseil municipal avait voté la somme de 100 € pour les jeunes majeurs domiciliés sur la commune. Les modalités d'attribution n'avaient pas été définies. Le Conseil Municipal décide l'achat de cartes cadeau FNAC d'une valeur de 100 € aux jeunes majeurs (hors jeunes du Logis). Elles seront remises lors d'une cérémonie fixée le vendredi 07 juin à 18 h 30.

QUESTIONS DIVERSES**Communications de Monsieur le Maire :**

- **Canalisation eau potable rue de l'Église** : Les travaux réalisés par la CAMVS sont prévus mi juillet, pour une durée de 2 semaines
- **Voie douce Chemin de Bobée** : Les finitions prévues initialement en octobre 2023 sont programmés à l'automne 2024 ; la barrière ONF sera installée prochainement
- **Elections Européennes 09 Juin 2024 de 8 h à 18 h** : Il est procédé aux tours de garde des élus et bénévoles
- **École** : Cette année scolaire 22 CM1 et 24 CM2 sont scolarisés sur notre commune ; la kermesse aura lieu le 15 juin
- **Petit Tambour** : la prochaine réunion est fixée le 26 avril à 18 h
- **Le Foyer Rural Ambiance** organise la brocante annuelle le 30 juin

La séance est levée à 20 h 30

La secrétaire de séance,


Catherine PUEL

Le Maire,


Willy DELPORTE



